



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 SEPTEMBRE 2019

### MOLINES EN QUEYRAS

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil l'autorisation d'ajouter les délibérations suivantes à l'ordre du jour :

- \* Convention de prestation de service vérifications techniques des points d'eau incendie
- \* Protection des personnes et des animaux domestiques contre les animaux féroces.

Le conseil accepte à l'unanimité

Présents : MARTIN Francis, POUGEOL Anne, HOFFMANN Jean-Paul, , LAGET François, LOY Thierry, LEMENACH Arielle

Absents : FANTINI Damien, CHAIX Magali, BLANC DEBRUNE Catherine, MORETTON Sébastien, GARCIN Valérie

Secrétaire de séance : LOY Thierry

#### 1/ Approbation du compte rendu du 21 aout 2019

Monsieur le Maire présente le compte rendu du Conseil Municipal de la séance du 21 aout 2019 joint aux convocations de la présente séance.

Vote : pour à l'unanimité

#### 2/ Délibération validant le recrutement d'un agent non titulaire pour les services techniques de la commune.

Suite au départ à la retraite d'un agent technique, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de recruter un agent technique non titulaire pour le bon fonctionnement de la commune.

Vote : pour à l'unanimité

#### 3/ Délibération validant le recrutement d'agents non titulaire pour la piste de luge

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que pour assurer le bon fonctionnement de la piste de luge pour la saison hiver 2019-2020, il est nécessaire de créer à compter du 16/12//19 de deux à trois emplois permanents dans le grade d'adjoint au technique territorial 2ième classe contractuel à temps complet. Ces emplois seront occupés par des agents contractuels recrutés par voie de contrat à durée déterminée.

Vote : Pour à l'unanimité

#### 4/ Délibération validant le bail avec Free Mobile

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que la société Free Mobile a contacté la mairie afin d'étudier la possibilité d'installer des équipements techniques de manière à améliorer son débit.

C'est dans ce contexte que Monsieur le Maire demande aux membres du conseil, de bien vouloir l'autoriser à signer un bail avec la société Free mobile, pour une durée de douze années, reconductible par tacite reconduction, et pour un loyer de 4000€ /an.

Vote : pour à l'unanimité

#### 5/Délibération validant le groupement de commande pour l'organisation des secours 201-2020

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il est nécessaire, comme chaque année, de conventionner avec les autres communes du Queyras pour ce qui concerne l'organisation des secours pour la saison hivernale 2019-2020.

Vote : pour à l'unanimité

#### 6/ Délibération validant le groupement de commande pour l'organisation des navettes hiver 2019-2020

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il est nécessaire, comme chaque année, de conventionner avec les autres communes du Queyras pour ce qui concerne l'organisation des navettes pour la saison hivernale 2019-2020.

Pour à l'unanimité

## 7/ Demande de subvention complémentaire anim'agnel pour l'organisation de l'évènement E-BIKES le 28 septembre 2019.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que l'association « Anim'agnel » a fait une demande de subvention complémentaire dans le cadre d'une animation prévue le 28 septembre 2019.

L'évènement E-BIKES, a pour objectif de faire découvrir le Queyras, à l'automne, grâce aux Vélos Tout Terrains à assistance électrique (VTAE).

Le Maire propose de débloquer un montant de 3 000 € au profit de l'association Anim'Agnel. Cette subvention permettra de lancer l'évènement pour sa première année.

Vote : pour à l'unanimité

## 8/Décision modificative

Objet : DM 1 / DELIBERATION 74/2019

, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de crédit(s) supplémentaire(s) suivants, sur le budget de l'exercice 2019 :

| COMPTES DEPENSES |         |      |      |      | Objet  | Montant             |
|------------------|---------|------|------|------|--|---------------------|
| Sens             | Section | Chap | Art. | Op   |  |                     |
| D                | I       | 001  | 001  | OPFI | Solde d'exécution de la section d'investissement r | 244 022,45          |
| <b>Total</b>     |         |      |      |      |  | <b>244 022,45 €</b> |
| COMPTES RECETTES |         |      |      |      | Objet  | Montant             |
| Sens             | Section | Chap | Art. | Op   |  |                     |
| R                | I       | 001  | 001  | OPFI | Solde d'exécution de la section d'investissement r | -55 977,85          |
| <b>Total</b>     |         |      |      |      |  | <b>-55 977,85 €</b> |

Objet : DM 1 / 79/2019

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de crédit(s) supplémentaire(s) suivants, sur le budget de l'exercice 2019 :

| COMPTES RECETTES |         |      |      |      | Objet                             | Montant             |
|------------------|---------|------|------|------|-----------------------------------|---------------------|
| Sens             | Section | Chap | Art. | Op   |                                   |                     |
| R                | I       | 001  | 001  | OPFI | Excédent d'investissement reporté | 300 000,00          |
| <b>Total</b>     |         |      |      |      |                                   | <b>300 000,00 €</b> |

Vote : pour à l'unanimité

## 9/Horaires et tarifs piste de luge

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer, afin d'approuver les tarifs ainsi que les horaires afférents à l'exploitation de la piste de luge « Molines Sensation » pour la saison d'hiver 2019-2020.

Les horaires seront de :

- 11h00 à 18h00 pendant les périodes de vacances scolaires
- 12h00 à 17h00 hors vacances scolaires
- Ouverture lors des nocturnes organisées
- Ouverture les vendredis et samedis de 12h00 à 18h00 pendant le mois de mars

Les tarifs proposés sont les suivants :

|                         |     |
|-------------------------|-----|
| 1 passage (2 personnes) | 7€  |
| 5 passages              | 30€ |
| 10 passages             | 50€ |
| 20 passages             | 80€ |

- Carte saison hiver 280 € \* « enfant de moins de 10 ans accompagné »
- Offre « hébergeurs » carte 100 passages : 400 €
- Offre groupe : - 10 personnes = 2.25€ par personne soit 4.50 €/luge
- 20 personnes = 2 € par personne soit 4 €/luge

Vote pour à l'unanimité

## 9/ Fixation Prix cantine

Monsieur le Maire propose de maintenir les précédents tarifs, c'est-à-dire 3€ pour les enfants scolarisés et 5€ par repas pour les agents et les enseignants.

Il tient à rappeler que la moitié du cout des repas est pris en charge par la commune.

Vote : pour à l'unanimité

## 10/ Convention de prestation de service vérifications techniques des points d'eau incendie

Monsieur le maire expose au conseil municipal qu'afin de se mettre en accord avec le

Règlement de défense Extérieur contre l'Incendie dans les Hautes Alpes il est nécessaire de signer une convention avec le SDIS Alpes dont l'objet est de fixer les modalités de vérification techniques des points d'Eau Incendie sur le territoire de la commune.

La commune participera au frais inhérents aux vérifications techniques à hauteur de 30 € par PEI.

Vote : pour à l'unanimité.

### **11/ Protection des personnes et des animaux domestiques contre les animaux féroces**

Monsieur le Maire expose que la présence permanente et avérée d'animaux féroces sur le territoire de la commune de Moline en Queyras présente un danger grave et immédiat pour les animaux domestiques et en particulier les troupeaux d'ovins et de bovins en libre pâture dont dépend l'activité économique des exploitations agricoles de la commune.

C'est pourquoi il demande au conseil municipal de l'autoriser à signer un arrêté municipal pour assurer la sécurité des personnes et des biens.

**Vote : pour à l'unanimité.**

### **Questions diverses :**

- Logement saisonnier – convention avec l'Etat
- Etude pour l'implantation d'une centrale hydroélectrique
- Grand Béal est reconduit pour l'année 2020

Fin de la séance à 10h20

Le Maire

MARTIN Francis

